



Municipalité de
SAINT-ALPHONSE

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-2013
« PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse a adopté à sa réunion du 7 octobre 2024 le Règlement numéro 344-2024 modifiant le Règlement numéro 272-2013 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Alphonse ;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence d'intégrer au plan d'urbanisme une cartographie indiquant les îlots de chaleurs du territoire et d'ajouter une section intitulée « Îlots de chaleur » à la fin de la Quatrième partie « LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT, CONTRAINTES ET INFRASTRUCTURES » ;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 17 février 2025, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse et sur le site web de la Municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com.

Donné à Saint-Alphonse, ce 18 mars 2025.

Christine Henry, directrice générale
et greffière-trésorière par intérim